



**Mémoire déposé par l'Association Citoyenne du Village de Montréal**

**Consultation « Itinérance et cohabitation sociale à Montréal »**

**Sous l'égide de l'Office de consultation publique de Montréal**

La cohabitation sociale ne se décrète pas,  
elle se construit à travers des choix stratégiques

## **Un logement d'abord**

**et une coopération permanente de toutes les parties prenantes**

**Le 21 février 2025**

« Dans une gouvernance collaborative, chaque partenaire doit être imputable individuellement et solidairement par rapport au résultat escompté, à défaut de quoi l'équipe n'atteindra pas le résultat voulu »<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> « Ne pas détourner le regard, Autochtones et inuits en situation d'itinérance, secteur Milton Parc à Montréal », rapport d'enquête et recommandations, Nadine Mailloux, Ombudsman de Montréal, Mai 2022, point 108, page 18.

# Sommaire

Sommaire.....	2
À propos de l'Association citoyenne du Village de Montréal.....	3
Introduction.....	4
Un faubourg en marge .....	4
La crise du sida : stigmatisation et solidarité.....	5
Désinstitutionnalisation, toxicomanie et itinérance.....	5
Une iniquité sociale et territoriale .....	5
Le désengagement gouvernemental du logement social ravive l'itinérance .....	6
Insécurité croissante et un quartier en crise .....	6
La cohabitation passe par un logement pour tous et toutes.....	8
Du logement supervisé pour sortir de la rue .....	8
Réduire les coûts sociaux.....	9
Le grand problème pour la cohabitation .....	10
Une insécurité persistante malgré les mesures de mitigation.....	11
La clé pour la mise en place de solutions durables.....	12
Un appel à l'action concertée de nos gouvernements.....	13
La cohabitation ne se décrète pas, elle se construit.....	14
Facteurs identifiés comme irritants.....	14
Facteurs identifiés comme facilitateurs.....	15
Facteurs identifiés comme structurants .....	16
Nos recommandations .....	18
Recommandation 1 : Du logement supervisé s'insérant dans le tissu urbain.....	18
Recommandation 2 : Des ressources d'urgence pour des milieux de vie plus résilients. 18	
Recommandation 3 : Réduire les méfaits pour toutes et tous.....	19
Références .....	21

# À propos de l'Association citoyenne du Village de Montréal

L'Association citoyenne du Village de Montréal (ACVMtl) a été fondée en 2024 par des personnes résidentes du Village qui souhaitent s'impliquer activement dans leur communauté pour y améliorer la qualité de vie.

L'ACVMtl est une personne morale sans but lucratif avec un comité de coordination (conseil d'administration) composé de 9 personnes et compte actuellement 230 membres.

Pour structurer ses actions, plusieurs comités ont été mis en place : sécurité, propreté, développement social et communautaire, patrimoine, vie nocturne et travaux/circulation et transports collectifs. L'ACVMtl ne compte aucun salarié, que des bénévoles qui font de leur mieux pour permettre à l'association de rayonner dans le territoire étendu du Village.

Le périmètre géographique de l'ACVMtl est bordé par les rues Berri à l'ouest, Sherbrooke au nord, Viger/Notre-Dame au sud, De Lorimier à l'est entre Sherbrooke et De Maisonneuve, et Fullum à l'est entre De Maisonneuve et Notre-Dame.

Lors de son assemblée générale annuelle de fondation le 15 juin 2024, près de 200 personnes étaient présentes. L'ACVMtl tient également une dizaine de rencontres par année avec ses membres pour discuter de sujets d'intérêt concernant le Village.

En octobre 2024, l'ACVMtl a procédé à la réalisation d'un **Sondage sur le sentiment de sécurité** dans le Village sur l'ensemble de son territoire. Ce travail met en lumière les réalités des résidents et résidentes de ce territoire, leurs ressentis. C'est un cliché factuel du vécu de notre communauté.

L'intégralité du rapport se trouve sur notre site : [Résultats du sondage sécurité Octobre 2024](#)

# Introduction

L'Association citoyenne du Village accueille favorablement la tenue de cette consultation sur les conditions gagnantes de la cohabitation sociale en matière d'itinérance. Et elle souhaite contribuer de l'expérience de sa population résidente en contact depuis des décennies avec cette problématique sociale de façon à permettre à notre société d'avancer vers une prise en charge adéquate et innovatrice des enjeux qui lui sont associés.

Si notre association est jeune, elle compte dans ses rangs des résidents et résidentes de longue date de ce quartier, et parmi eux, des gens qui interviennent au quotidien auprès de personnes en situation d'itinérance.

## Un faubourg en marge

Le quartier que nous habitons, a une longue histoire d'accueillir des gens en marge. Cet ancien Faubourg Québec a accueilli à peu près tous les nouveaux mouvements sociaux mal vus de la société officielle et des populations marginalisées depuis le XIXe siècle, de l'Association humanitaire du socialiste Albert Saint-Martin aux artistes du Refus Global.

La naissance du Village comme espace sécuritaire

C'est dans ce quartier charcuté en préparation et à l'occasion de la construction de l'Autoroute Ville-Marie, à une époque où la Ville de Montréal luttait contre la pauvreté en rasant ce qu'on considérait comme des taudis, que la communauté gaie et lesbienne s'est regroupée après avoir été chassée du centre-ville comme indésirable par la répression policière amorcée avant les Jeux olympiques de 1976. Les commerces s'adressant à cette communauté sont venus occuper des locaux vides le long de la rue Ste-Catherine dévitalisée par la disparition de larges pans du quartier environnant. Leur regroupement dans un même quartier s'est fait selon une stratégie adoptée dans plusieurs villes occidentales pour pouvoir mieux résister aux attaques homophobes et créer un espace sécuritaire pour la diversité sexuelle et de genre. Parallèlement à ce regroupement, une communauté s'est créée participant largement à revamper le quartier et cohabitant sans grands heurts avec la population ouvrière pauvre qui y habitait depuis des décennies y compris avec les 'robineux du Viger' plus au sud pour reprendre les mots de Claude Dubois. L'itinérance n'était pas une réalité étrangère aux personnes LGBT : toutes les études confirment qu'en raison de l'homophobie et de la transphobie, elles sont surreprésentées parmi les personnes itinérantes. Il

n'est pas rare que la sortie du placard s'accompagne de se retrouver à la rue. Le Village a été 1001 fois un milieu où elles ont pu trouver refuge.

## **La crise du sida : stigmatisation et solidarité**

Le développement du Village comme espace sécuritaire pour la communauté GLBT est devenu encore plus nécessaire avec la crise du VIH-sida où la communauté a fait face à une nouvelle stigmatisation, crise à laquelle la communauté a fait face en se solidarisant et en créant ses propres ressources, dont d'hébergement, pour les personnes séropositives et sidéennes qui se retrouvaient à la rue en raison de cette maladie incurable. Une stigmatisation qui s'est accompagné d'une nouvelle vague de violences homophobes, rendant encore plus nécessaire cet espace sécuritaire que se voulait le Village.

## **Désinstitutionalisation, toxicomanie et itinérance**

Alors que la communauté faisait face à cette crise, la désinstitutionalisation sans grand suivi des personnes souffrant de maladies mentales, puis la crise des opioïdes ont fait ressurgir l'itinérance dans ce quartier à proximité des quelques refuges existants et de ressources communautaires pour les populations appauvries par la désindustrialisation de l'ancien Faubourg Québec renommé Centre-Sud. Cette résurgence s'est amplifiée alors que la revitalisation du centre-ville, du Vieux-Montréal, puis du Quartier des Spectacles déplaçait vers les quartiers périphériques du centre-ville ces populations et plusieurs ressources sous l'effet de la répression policière et de la spéculation qui faisait disparaître les maisons de chambre et rendait ces quartiers inabordables pour les organismes communautaires.

## **Une iniquité sociale et territoriale**

Il n'y eut à cette époque aucune préoccupation d'équité sociale et territoriale dans le déploiement de ressources. On a observé au contraire de la discrimination systémique en déplaçant ou en installant dans ce quartier faisant déjà face à plusieurs problématiques sociales et de santé, des ressources s'adressant à des populations essentiellement exogènes qu'on ne voulait pas voir dans les quartiers revitalisés ou ailleurs en ville. L'épisode de la transformation de la Place Émilie-Gamelin en parc à la fin des années 1990 pour en déloger les jeunes de la rue et les chasser vers le Village en est un exemple manifeste.

La population du quartier a exprimé une première fois fortement ses préoccupations en 1999-2000 pour ce déplacement quand la prostitution de rue s'est déplacée de la rue St-Laurent vers la rue Ontario en plein quartier résidentiel et que la Ville a voulu faire du quartier LA zone de déjudiciarisation de la prostitution de rue à Montréal. Une mobilisation sans précédent de la population du quartier a fait reculer l'administration municipale. À ceux qui lui disaient hypocritement qu'elle était atteinte du syndrome 'Pas dans ma cour', la population a répondu 'La cour est pleine' et une première Association de résidants et résidentes des Faubourgs fut créée pour porter ce message demandant aux autorités de cesser la concentration de ces problématiques sociales et des quelques ressources dans le quartier.

## **Le désengagement gouvernemental du logement social ravive l'itinérance**

Alors que l'action de cette association contribuait à apaiser les tensions, au début des années 2000, la nouvelle décennie semblait prometteuse pour le Village. La crise du sida s'apaisait avec l'apparition de nouveaux traitements, les droits des personnes LGBT se voyaient peu à peu reconnus avec l'adoption de nouvelles législations. La communauté se donnait des organisations communautaires et commerciales pour défendre ses intérêts, la répression policière prenait fin et Montréal accueillait en 2006 les OutGames et une conférence internationale sur les droits humains LGBT.

Malgré ces progrès, le désengagement gouvernemental du financement du logement social, la crise des opioïdes et plus récemment la pandémie de Covid-19 et la crise du logement ont contribué progressivement à la croissance de l'itinérance qui loin de se résorber n'a cessé de croître. En l'absence de l'adoption d'une politique gouvernementale en matière d'itinérance jusqu'en 2014, on a continué à compter comme depuis 1914 avec l'ouverture du Refuge Meurling dans le Vieux-Montréal sur des refuges de nuit administrés par des organisations charitables. En laissant les personnes itinérantes errer dans la ville, du refuge de nuit aux ressources de dernier recours, l'itinérance avec la toxicomanie et les problèmes de santé mentale qui l'accompagnent, en vinrent à occuper une place croissante de l'espace public.

## **Insécurité croissante et un quartier en crise**

Les incivilités, la petite criminalité de survie, le sentiment de se retrouver de plus en plus dans un hôpital psychiatrique et dans une piquerie à ciel ouvert, le sentiment d'être discriminée et abandonnée à ces problèmes par les gouvernements ont mis à rude épreuve la tolérance d'une population qui avait jusque-là cohabité assez bien avec les communautés de la rue. Le quartier s'est mis à crier à l'aide et lors du Forum du Village, plusieurs ont demandé que la voix des personnes résidentes soit entendue. Une recommandation pour la création d'une association de personnes résidentes fut une résolution phare de la Stratégie d'intervention collective pour le Village, qui a mené à la création de notre Association. Les sondages réalisés en marge de cette consultation publique ont largement confirmé que la population du quartier considérait que sa qualité de vie s'était grandement dégradée, ainsi que d'un niveau d'insécurité élevé alors que l'itinérance était encore majoritairement le fait de personnes avec des problèmes de toxicomanie ou de santé mentale.

Comme il est mentionné dans la Stratégie d'action collective pour le Village de l'arrondissement de Ville-Marie rendue publique en 2023 :

*« Au Québec, Montréal est la ville la plus touchée par le phénomène de l'itinérance, et l'arrondissement de Ville-Marie en est l'épicentre. L'une des zones les plus touchées est le Village, notamment la place Émilie-Gamelin<sup>2</sup>. Le vivre-ensemble et la cohabitation sociale sont d'ailleurs les enjeux les plus soulevés dans le cadre du sondage effectué auprès de la population du Village. En effet, lorsque questionnés sur la principale solution à prioriser pour améliorer la situation du secteur, une majorité de répondantes et répondants mentionnent qu'il faut agir, avant toute autre chose, sur les enjeux sociaux comme l'itinérance, la toxicomanie, la salubrité ou encore la criminalité. » (1)*

---

<sup>2</sup> Officiellement la place Émilie-Gamelin ne fait pas partie du Village, mais du Quartier latin et sa gestion relève du Quartier des Spectacles.

# La cohabitation passe par un logement pour tous et toutes

En 2014, le Québec a adopté une Politique nationale de l'itinérance dont le premier axe est le logement. La Politique dit :

*« Le droit au logement est reconnu dans plusieurs documents internationaux, dont le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels des Nations Unies, auquel le Québec a adhéré : «le droit de toute personne à un niveau de vie suffisant pour elle-même et sa famille, y compris une nourriture, un vêtement et un logement suffisants, ainsi qu'à une amélioration constante de ses conditions d'existence ». Ce droit ne doit pas être interprété au sens étroit d'avoir « un toit au-dessus de sa tête », mais comme le droit à un chez-soi, le droit « à un lieu où l'on puisse vivre en sécurité, dans la paix et la dignité.*

*Faciliter l'accès à un logement constitue un enjeu central, tant pour la prévention de l'itinérance que pour aider les personnes concernées à sortir de la rue de façon définitive, particulièrement dans les milieux où les logements sociaux demeurent peu disponibles et où les logements locatifs les plus abordables demeurent trop dispendieux. Un examen des stratégies de lutte contre l'itinérance au niveau international confirme ce constat. Les étapes menant à la stabilité résidentielle diffèrent selon les situations et demandent une variété de types d'hébergement et de logement, allant des maisons de chambres au logement abordable et autonome, cela jumelé à des formules d'accompagnement social et communautaire ajustées aux besoins des personnes. Cette approche est la clé pour la mise en place de solutions durables. » (2)*

## Du logement supervisé pour sortir de la rue

À la demande du Ministère de la Santé et des services sociaux, l'Institut national d'excellence en santé et services sociaux avait mandaté la chercheuse Isabelle Beaudoin pour étudier les impacts d'une approche 'Logement d'abord' pour la population itinérante avec un trouble mental ou un trouble lié aux substances psychoactives. Ses conclusions démontraient les impacts extrêmement positifs de cette approche sur la cohabitation sociale lorsque qu'elle s'accompagne d'un suivi psychosocial adéquat.

*« Les résultats de la revue systématique nous permettent de conclure que l'accès à un programme basé sur l'approche « logement d'abord » permet aux personnes de passer plus de temps dans un logement et moins en situation d'itinérance que celles qui ont accès aux services usuels et aux interventions psychosociales traditionnelles. Des résultats prometteurs sont aussi obtenus en termes d'utilisation des services, de criminalité, de participation à la vie dans la communauté et de qualité de vie. Nous constatons en plus que l'approche « logement d'abord » est plus efficace pour loger les personnes lorsqu'elle est couplée à une équipe fixe d'intervenants (qui sont sur place dans les logements) que lorsqu'elle est couplée à une équipe mobile d'intervenants. » (3)*

## **Réduire les coûts sociaux**

Cette orientation va dans le même sens que les conclusions de l'étude du Conseil national canadien du bien-être social *« Le sens des sous pour résoudre la pauvreté »* publiée à l'automne 2011 qui conclut qu'en considérant les coûts sociaux de la réponse basée sur des refuges et autres ressources d'urgence, il serait plus économique et efficace d'investir dans le logement social pour sortir les personnes de la rue :

*« Plusieurs études mettent l'accent sur les sans-abris. Au Canada, six villes et une province ont évalué le coût, ou les conséquences négatives, de l'itinérance. La Commission de la santé mentale du Canada met actuellement en œuvre des projets pilotes de recherche sur la santé mentale*

*Le modèle « priorité au logement » et l'itinérance partout au pays. Ces projets et plusieurs autres études sur l'itinérance intègrent le modèle « priorité au logement ». Ce modèle s'est révélé à maintes reprises plus rentable que les approches classiques visant habituellement à offrir un repas et un lit pour la nuit dans un refuge. » (4)*

La Presse nous fournissait récemment un exemple éloquent de ces coûts sociaux qui résultent du manque de refuges d'urgence et de logements supervisés, Pour la seule STM, les dépenses en sécurité pour gérer l'itinérance dans le métro qui se transforme souvent en refuge, s'élevaient à 33 millions \$. C'est sans parler de 60% des interruptions de service occasionnées par des personnes itinérantes et des pertes qui en résultent pour les usagers et usagères. (5)

Rappelons pour fins de comparaison que le budget annuel de la Ville pour l'itinérance est de 10 millions \$ et celui du plan interministériel du gouvernement du Québec autour de 55 millions \$ en 2024.

L'accès à un logement jumelé à un accompagnement social et communautaire adapté aux divers besoins est fondamental pour faire face à l'itinérance. Malgré les coûts sociaux importants identifiés, il appert clairement que c'est la réponse insuffisante à cet objectif alors que les priorités des gouvernements qui ont suivi l'adoption de cette politique, ont été d'éliminer le déficit ou de réduire les impôts, qui a aggravé cette crise qualifiée d'humanitaire par la mairesse. Loin d'avoir créé suffisamment de places en maisons de chambres ou en logement autonome pour permettre de réduire l'itinérance, les refuges de nuit débordent en 2025 et les campements se multiplient.

## **Le grand problème pour la cohabitation**

Aussi, nous avons été surpris que pour l'objet de la présente consultation, on ait exclu des « ressources dédiées aux personnes en situation d'itinérance » le logement supervisé qui correspond à l'objectif de la Politique nationale de l'itinérance. En effet :

*L'expression « ressources dédiées aux personnes en situation d'itinérance » fait référence, dans le cadre de cette consultation, aux ressources suivantes :*

*Les services d'hébergement d'urgence ou de transition (SHUT);*

*Les haltes-chaleur ou haltes-répît;*

*Les centres de jour ou de soir;*

*Les installations temporaires de type habitations modulaires avec accompagnement.*

Certaines de ces implantations pouvant être spécifiquement orientées vers une communauté (autochtone, LGBT+, ...) ou bien une typologie sociale (homme, femme, famille, etc).

Notre surprise est d'autant plus grande que dans son rapport de 2022 « *Ne pas détourner le regard* » à propos des enjeux d'itinérance autochtone et inuit dans Milton Parc, l'ombudsman de la Ville, Nadine Mailloux, identifiait cette lacune :

*Les tentes et les refuges d'urgence hivernaux sont des palliatifs somme toute dispendieux qui ne résoudront pas le problème du manque de ressources*

*structurantes et pérennes en hébergement adapté et logement social. Par ailleurs, le financement limité dans le temps des organismes dispensant ces services empêche la planification de leurs services à plus long terme.*

*Répondre aux besoins d'hébergement existants toute l'année représenterait une stratégie plus efficace pour appréhender l'itinérance et donnerait vie aux actions et objectifs réitérés moult fois par la Ville de Montréal et ses partenaires du RSSS à ce sujet. (6)*

Notre quartier compte déjà toutes les ressources mentionnées dans le document de consultation qui sont suggérées pour contribuer à rendre viable la cohabitation sociale à part les installations modulaires temporaires et à part des comités de voisinage que la Ville ne peut imposer aux organismes comme il est mentionné. Et il fait la preuve que ces mesures sont insuffisantes pour assurer une cohabitation viable. Le grand problème pour la cohabitation, c'est que les ressources qui devraient être d'urgence, deviennent la principale réponse aux besoins des personnes itinérantes et ne permettent pas de les sortir véritablement de la rue.

Au contraire, comme en témoignait le commandant Paul Théberge du poste de quartier 22, comme aucune des ressources n'est ouverte en permanence et n'offre tous les services, pour recevoir les différents services dont elles ont besoin, les personnes itinérantes doivent se déplacer d'un lieu à un autre et les policiers doivent s'assurer que ces déplacements se passent le mieux possible. C'est largement cette occupation de l'espace public en-dehors des heures d'ouverture de ces ressources qui pose des problèmes de cohabitation.

## **Une insécurité persistante malgré les mesures de mitigation**

Le sondage réalisé par notre Association à l'été 2024 était révélateur à cet égard : le sentiment d'insécurité et un diagnostic de mauvaise qualité de vie étant largement partagés et persistants un an après la mise en place de nouvelles mesures de mitigation prévues à la Stratégie d'intervention collective pour le Village, des mesures similaires à celles proposées lors de cette consultation.

Dès le départ, les personnes répondantes interrogées à propos de leur perception de la qualité de vie et du sentiment de sécurité dans le Village sont catégoriques : 478 (66,5 %) les considèrent mauvaises ou très mauvaises.

À la question sur leur perception du sentiment de sécurité dans le Village, 490 personnes (68,2 %) ont répondu qu'elles le trouvaient peu ou pas du tout sécuritaire.

Il ressort du sondage que la cohabitation avec les personnes ayant consommé des substances illicites représente un sentiment plus grand d'insécurité (74,7%) par rapport à la cohabitation avec les personnes ayant des problèmes de santé mentale (69,1%) ou avec les personnes en situation d'itinérance (61,6%). À travers nos rencontres avec la population du Village, il en ressort que la consommation de drogues dures s'accompagne de la présence de vendeurs, gangs de rue, etc., ce qui nous porte à croire que la combinaison de ces facteurs représente une part importante de la perception de la population en matière de sécurité. (7)

## **La clé pour la mise en place de solutions durables**

Notre quartier compte plusieurs ressources en logement supervisé. Même si elles sont insuffisantes, notre expérience confirme comme il est écrit dans la Politique de 2014 que « *c'est la clé pour la mise en place de solutions durables.* » On ne rapporte aucun problème significatif de la présence de telles ressources contrairement aux ressources du type refuge de nuit qui laissent les personnes errer dans la ville en l'absence de logement permanent, une errance où on est plus susceptible de trouver un revendeur de drogue ou un membre d'un gang criminalisé qu'un travailleur social. Une errance où on est plus susceptible de développer des problèmes de santé ou de carrément mourir dans la rue.

Nous sommes assurés que de développer de telles ressources dans tous nos quartiers et arrondissements selon le principe énoncé d'équité sociale et territoriale contribuerait à maintenir les personnes dans leur milieu et à favoriser leur réinsertion, plutôt que de les couper de leur milieu et de les ghettoïser dans quelques ressources, dans quelques quartiers.

Est-ce qu'en excluant ce type de ressources de la consultation, on a baissé les bras et admis que les ressources n'ont pas suivi les objectifs de la politique et qu'on ne doit plus compter sur du logement permanent, supervisé et adapté?

Le problème fondamental de la cohabitation sociale est fort simple : c'est qu'on continue de répondre à la crise principalement avec des mesures d'urgence, temporaires, d'un autre siècle qui ne permettent pas aux personnes de sortir de l'itinérance et ce faisant on contribue

à rendre encore plus difficile de sortir de l'itinérance et à accentuer ainsi les problèmes de cohabitation.

## **Un appel à l'action concertée de nos gouvernements**

En annonçant qu'il quittait ses fonctions en fin d'année, Serge Lareault, commissaire aux personnes en situation d'itinérance à la Ville, profitait de l'occasion pour lancer un cri du cœur aux gouvernements fédéral et québécois dans une lettre ouverte publiée dans la section Dialogue de La Presse.

*« Votre implication et vos investissements sont nécessaires plus que jamais, alors que l'hiver cogne à nos portes et que les services d'hébergement d'urgence débordent, laissant des centaines de personnes avec la rue comme seule alternative », « Il faut des investissements massifs dans un programme de construction de logements sociaux et abordables de la part du gouvernement fédéral pour éviter que le nombre de sans-abri continue de grimper. »*

*« Et le gouvernement du Québec doit améliorer ses services pour les problèmes de santé mentale et de dépendance, qui poussent tant de personnes à la rue » (7)*

Nous comprenons fort bien que ce n'est pas la responsabilité de la Ville de pallier ce besoin en vertu de la séparation des juridictions et des ressources qui lui sont allouées dans le cadre du Plan d'action interministériel. Mais comme il est mentionné dans le document de consultation, la Ville ne pourrait-elle pas en collaboration avec les organismes existants et les personnes en situation d'itinérance identifier les besoins, identifier les endroits où de telles ressources pourraient être implantées, consulter la population et concevoir des projets et les soumettre aux gouvernements dont c'est la responsabilité pour financement et réalisation? Les installations temporaires de type habitations modulaires avec accompagnement sont un pas vers le logement supervisé, mais c'est le logement supervisé qui doit être priorisé pour assurer les conditions d'une cohabitation sociale viable.

Comme citoyens et citoyennes, nous serons derrière elle pour appuyer ses demandes auprès des autres paliers de gouvernement. C'est notre devoir de solidarité sociale, la garantie d'une cohabitation sociale réussie.

# La cohabitation ne se décrète pas, elle se construit

Pour ce qui est de l'implantation des services auxquels il est fait référence pour la présente consultation, nous aborderons à la suite les facteurs irritants, facilitants et structurants. Nous nous focaliserons ici sur les services d'urgence ou d'accès à des services spécifiques tels que les **centres de jour, les refuges et haltes chaleur, ou les sites de consommation supervisée** du fait que ceux-ci génèrent beaucoup de circulation dans l'espace public ou d'occupation de celui-ci.

## Facteurs identifiés comme irritants

Parmi les facteurs irritants, il y a en premier lieu l'absence de prise en compte des caractéristiques de l'environnement envisagé, tels que les établissements et lieux dédiés aux populations vulnérables que sont les enfants et la jeunesse, les personnes socialement discriminées ainsi que les aînés.

L'absence de perspectives de coopération entre le tissu local et les services envisagés est aussi un irritant majeur. Comme il est fait état dans le document de consultation, la Ville ne pouvant forcer les organismes sans but lucratif offrant des services d'établir des mécanismes de bon voisinage.

L'absence de lien entre le territoire envisagé et les populations itinérantes ciblées qui résulte de la concentration des ressources dans certains quartiers est aussi un irritant majeur. La population des quartiers visés se sent discriminée quand elle constate qu'on concentre chez elle des populations itinérantes venues d'un peu partout en ville, du reste du Québec, voire du Canada. Elle se demande pourquoi elle doit accueillir des populations que les autres quartiers ne veulent pas accueillir.

C'est souvent le cas quand on concentre des ressources sur des territoires perçus comme plus fragiles, reproduisant ainsi de façon systémique leur fragilisation au motif de leur historique. Cette concentration de ressources est d'autant plus problématique sur des territoires présentant un déficit en termes de représentation démocratique, tel que l'arrondissement Ville Marie.

Les principaux irritants de cohabitation sont :

1. L'absence de prise en compte des caractéristiques de l'environnement envisagé,

2. L'absence de perspectives de coopération entre le tissu local et les services envisagés et
3. L'absence de lien entre le territoire envisagé et les populations itinérantes ciblées qui résulte de la concentration des ressources dans certains quartiers.

## **Facteurs identifiés comme facilitants**

Le processus d'implantation des ressources doit être transparent et impliquer les citoyennes et citoyens. Une analyse de l'environnement du site envisagé doit intégrer le principe de précaution pour les populations vulnérables. Il doit y avoir une analyse des impacts potentiels et un plan de réponse avec suivi.

Il doit y avoir transparence dans le processus, y compris en amont afin de limiter l'effet « d'expert » et la frustration de ne pas être entendu. Pourquoi les citoyennes et citoyens seraient-ils considérés comme inaptes à analyser les enjeux et les possibilités? Une démocratie directe en la matière nécessite de l'énergie en amont, et tellement moins en aval. Par ailleurs, les représentants élus peuvent ainsi mieux porter leur mandat de représentativité de leurs communautés.

Il doit y avoir analyse de l'environnement du site envisagé, des dynamiques et des populations déjà en place et intégration du principe de précaution quant aux populations vulnérables que sont les enfants, les aînés, les personnes faisant face à des discriminations.

Ainsi, la localisation à proximité des enfants, des familles, de sites concentrant à leurs alentours des populations vulnérables à comportements parfois imprévisibles ou des populations attirant des acteurs d'activités illicites, devrait être proscrite.

A titre d'exemple, une balle perdue à proximité d'un site d'injection supervisée en Ontario a coûté la vie d'une mère de famille en 2023. Depuis, l'Ontario a modifié sa réglementation quant aux distances d'implantation de ces services par rapport à d'autres services tels que les écoles.

Il doit y avoir analyse des impacts identifiés ou potentiels, et un plan de réponses à y apporter, dans le cadre d'un dispositif de suivi, de mesure et d'atténuation. Un mécanisme de révision régulier serait un facteur d'appropriation supplémentaire pour les communautés concernées.

On doit aussi s'assurer du maintien permanent de la salubrité, de la propreté de l'espace public en ayant des acteurs identifiés et responsables de celles-ci. On doit aussi s'assurer du maintien ou de la restauration du sentiment de sécurité aux abords de la ressource.

À cet égard, on doit pouvoir compter sur la disponibilité et la coopération bienveillante des acteurs de la ressource concernée (pour une responsabilisation quant aux impacts de la ressource) en vue de gérer et solutionner d'éventuelles situations en lien avec les services implantés. Cela développerait de la collaboration entre l'OBNL porteuse du service et le quartier d'implantation et pourrait rendre plus visible et concret un bénéfice pour la communauté.

On devrait aussi pouvoir solliciter directement et facilement les compétences des OBNL hébergeant des sites de consommation lorsque des bénéficiaires consomment à proximité immédiate et en dehors du site, pendant leurs heures d'ouverture. Cela permettrait aussi d'améliorer l'efficacité de ces services (lutte contre les surdoses, maintien d'un lien avec les populations vulnérables).

### **Défis dans la durée**

Il faut éviter que des solutions de crise temporaire ne deviennent une réponse permanente.

La dynamique d'un quartier ne doit pas être contrariée par l'implantation d'une nouvelle ressource. Son implantation devrait contribuer à la dynamisation de quartiers résilients, a fortiori s'il s'agit de l'implantation de services offerts à des populations exogènes.

## **Facteurs identifiés comme structurants**

Le défi de la cohabitation sociale est moindre pour une ressource de type logement supervisé que pour des ressources d'urgence en tenant compte des impacts dynamiques et statiques.

L'implantation d'un service d'urgence ou de service vital ponctuel (repas, soins d'hygiène, halte chaleur, service de consommation supervisée, refuge) n'a pas les mêmes impacts qu'un service de réinsertion tels qu'un logement supervisé, un service de désintoxication ou d'accompagnement en santé mentale par exemple. Le défi de cohabitation sociale est moindre pour des services générant peu de mouvements d'allées et venues.

Il est par contre aigu lorsque l'espace public devient le sas de décompensation d'un service d'urgence ayant des horaires et des règles propres, destinés à une population spécifique largement exogène à un quartier.

# Nos recommandations

## Recommandation 1 : Du logement supervisé s'insérant dans le tissu urbain

- A. Prioriser et accélérer le déploiement de logements supervisés adaptés aux besoins des différentes réalités associées à l'itinérance en collaboration avec les différents partenaires.
- B. La Ville devrait, en collaboration avec les organismes existants et les personnes en situation d'itinérance, identifier les besoins, les endroits où des ressources pourraient être implantées, consulter la population et concevoir des projets et les soumettre aux gouvernements dont c'est la responsabilité pour financement et réalisation.
- C. Veiller à la répartition de ces ressources sur tout le territoire de la ville et contribuer ainsi à la réinsertion en maintenant les personnes le plus près possible de leurs milieux d'origine, de leurs repères. Et surtout éviter de ghettoïser dans certains quartiers – tel que le Village actuellement - les personnes en situation d'itinérance.
- D. Développer rapidement les installations temporaires de type habitations modulaires avec accompagnement, permettant un premier niveau d'accueil des populations itinérantes et leur sécurité.
- E. La Ville doit appeler à l'action concertée des gouvernements pour des investissements massifs dans le logement social et les services de santé mentale et de lutte aux dépendances.

## Recommandation 2 : Des ressources d'urgence pour des milieux de vie plus résilients

- A. Dans le cas des ressources d'urgence (refuges de nuit, haltes chaleur et de répit, centres de jour et de soir) ou répondant à des besoins spécifiques (dépannage alimentaire, sites de consommation supervisée fixes ou mobiles), il faut mettre en place un processus d'implantation transparent impliquant les citoyennes et citoyens.
- B. Une analyse de l'environnement du site envisagé doit être réalisée. Il doit intégrer le principe de précaution pour les autres populations vulnérables. Il doit y avoir une

analyse des impacts potentiels et un plan de réponse avec suivi de la pertinence de celui-ci de façon à ce ces mesures contribuent au développement de milieux plus résilients.

- C. Les nouvelles ressources d'urgence devraient combiner refuge et centre de jour pouvant répondre à tous les besoins de base sur le même site de façon à recréer un milieu de vie et à éviter l'errance dans les milieux d'accueil.
- D. Le plan de réponse et le suivi doit s'assurer du maintien permanent de la salubrité, de la propreté de l'espace public en ayant des acteurs identifiés et responsables de celles-ci. Il doit aussi s'assurer du maintien du sentiment de sécurité aux abords de la ressource.
- E. Dans sa mise en œuvre, il doit pouvoir compter sur la coopération bienveillante des acteurs de la ressource concernée en vue de gérer et solutionner d'éventuelles situations problématiques en lien avec les services implantés mais se déroulant dans l'espace public ou à proximité, dans des espaces résidentiels, commerciaux ou récréatifs.
- F. Il faut éviter que des solutions de crise temporaires ne deviennent une réponse permanente. Il faut mesurer et compenser les impacts sur l'environnement choisi et réglementer l'implantation de ressources.
- G. Les autorités gouvernementales doivent être responsables de s'assurer que lors de l'implantation d'une nouvelle ressource toutes les parties prenantes soient incluses et que ce soit financé de manière pérenne.

### **Recommandation 3 : Réduire les méfaits pour toutes et tous**

La toxicomanie est un des facteurs menant à l'itinérance, mais ce n'est pas le seul. Avec la crise du logement, la perte d'un logement pour insuffisance financière est devenue la principale cause de l'itinérance. Il faut éviter la stigmatisation en associant à tort toute personne en situation d'itinérance à la toxicomanie, mais venir en aide à celles qui ont développé cette dépendance et qui souhaitent sortir de la rue.

- A. La consommation de drogues illicites à l'intérieur des ressources (que les ressources soient d'urgence ou supervisées) ne doit pas être ignorée du fait qu'elle ne se fait plus dans l'espace public. Les acteurs de toutes ces ressources doivent s'en responsabiliser au-delà du règlement intérieur propre à leur ressource et porter une

attention particulière à la vente et à la consommation de drogues aux alentours de celles-ci.

- B. Les réseaux de revente de drogues qui approvisionnent les résidents de la ressource aux alentours de celle-ci sont incidemment un enjeu majeur du maintien du sentiment de sécurité des milieux de vie.
- C. Les programmes d'échange ou de distribution de seringues doivent être mieux encadrés de façon à ce que les espaces publics ne se transforment pas en lieux d'injection et de récupération, ce qui est une grande source d'insécurité tout particulièrement pour les familles avec enfants.

# Références

- (1) Stratégie d'intervention collective pour le Village, Arrondissement de Ville-Marie, juin 2023
- (2) Politique nationale de lutte à l'itinérance : Ensemble pour éviter la rue et en sortir, Ministère de la Santé et des services sociaux, 2014
- (3) Efficacité de l'approche 'Logement d'abord' pour les personnes en situation d'itinérance vivant avec des troubles mentaux ou des troubles liés aux substances, Isabelle Beaudoin, INESSS, 2014
- (4) Le sens des sous pour résoudre la pauvreté. Canada. Conseil national du bien-être social. Automne 2011
- (5) On ne peut pas être l'unité de débordement. La Presse. 6 février 2025
- (6) Ne pas détourner le regard. Rapport d'enquête et recommandations. Nadine Mailloux, Ombudsman de Montréal, mai 2022
- (7) Un cri du cœur pour une société en crise. Opinions. Serge Lareault. 6 décembre 2024
- (8) [Résultats du sondage sécurité - Octobre 2024](#)